

Le 30 avril 2025

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **LANCEMENT DE LA CONSULTATION SUR LA RÉVISION PARTIELLE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ (SRS) GRAND EST 2023-2028**

Dix-huit mois après sa publication, l'ARS Grand Est engage, à compter du 30 avril 2025, une consultation portant sur la révision partielle du Schéma Régional de Santé (SRS) 2023-2028. Cette consultation, d'une durée de deux mois, porte plus particulièrement sur les évolutions concernant la médecine d'urgence et l'hospitalisation à domicile. Ces évolutions ont fait l'objet au préalable d'une large concertation avec toutes les parties prenantes.

Pour la médecine d'urgence, les évolutions majeures apportées concernent l'implantation possible de nouvelles structures, les antennes de médecine d'urgence. Ces structures permettent de conforter l'accès à une offre de médecine d'urgence en conservant un maillage territorial, tout en offrant une souplesse de fonctionnement adaptée aux besoins locaux et aux contraintes de ressources.

Dans chaque territoire de la région, va être engagée une réflexion sur la structuration de l'offre de médecine d'urgence basée notamment sur la constitution d'équipes territoriales et d'un projet territorial de médecine d'urgence. L'objectif est d'offrir de la stabilité et de la lisibilité pour la population : il s'agit de disposer d'une organisation territoriale des urgences qui ne soit pas à la merci de fermetures temporaires aléatoires au gré des difficultés sur les ressources médicales, garantissant un standard de qualité et de sécurité des prises en charge optimal. Ces principes et perspectives d'évolution ont été élaborés avec l'appui des expertises du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources régional Urgences (CCARU), puis concertés notamment avec les fédérations des établissements de santé et les élus des territoires concernés.

Cette révision intègre également un maillage de l'hospitalisation à domicile répondant davantage aux besoins de santé de proximité, tout particulièrement autour de trois filières : la réadaptation, l'ante et le post partum et les enfants de moins de trois ans. Ces évolutions sont la conclusion des travaux approfondis menés avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment depuis la mi-année 2024, afin de garantir une offre de qualité et accessible pour l'ensemble des patients du Grand-Est.

Enfin, cette révision est aussi l'occasion d'ajuster ponctuellement quelques objectifs quantifiés de l'offre de soins dans la suite de la mise en œuvre, en cours, du nouveau régime des autorisations d'activité de soins.

La consultation est ouverte à l'ensemble des acteurs institutionnels prévus par le code de la santé publique, à savoir :

- La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- Les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;
- Le Conseil d'administration de l'ARS.

À l'issue de cette consultation, et après examen des différents avis recueillis, le schéma régional de santé 2023-2028 révisé sera arrêté par la directrice générale de l'ARS Grand Est et publié au recueil des actes administratifs, début juillet 2025.

Le projet de révision du schéma régional de santé 2023-2028 est consultable sur le site internet de l'ARS à l'adresse : [Lancement de la consultation sur la révision partielle du Schéma Régional de Santé \(SRS\) Grand Est 2023-2028 | Agence régionale de santé Grand Est](#)

**Contact presse :**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)